

Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) du Titre Professionnel ECSR

Personnes concernées

Salariés ou demandeurs d'emploi souhaitant se former ou valider leurs compétences complémentaires à la fonction d'enseignant de la conduite ou de la sécurité routière pour tous Véhicules (sauf deux roues).

Objectifs de la formation

Permettre l'accès à la profession d'enseignant de la conduite routière groupe lourd. Pouvoir préparer des actions de formation pour tous publics en se conformant au Référentiel correspondant. Animer ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route. Favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.

Contexte

Depuis 2017, le Titre Professionnel ECSR vient remplacer le BEP CASER comme formation obligatoire et suffisante pour toute personne souhaitant occuper la fonction de moniteur au sein d'une école de conduite. L'option « Groupe lourd » est intégré comme CCS de ce titre.

Contenu de la formation

L'ENVIRONNEMENT DE LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

- La politique de la sécurité routière,
- Le cadre de l'activité « Groupe lourd »,
- Les différents véhicules : caractéristique technique, mise en conformité et réglementation des véhicules,
- Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule.

FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS PAR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES SELON LE RÉFÉRENTIEL EN VIGUEUR

- Ingénierie pédagogique appliquée dans le respect du REMC,
- Animation pédagogique d'une séance de formation à la conduite en sécurité,
- Pédagogie de la conduite sur véhicule lourd.

ANIMER DES ACTIONS DE FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES VÉHICULES DU GROUPE LOURD

- Enseigner la conduite et les manœuvres un véhicule du groupe lourd,
- Comment animer une séance de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd hors et en circulation,
- Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation.



Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) du Titre Professionnel ECSR

Prérequis
Être titulaire du titre professionnel d'Enseignant(e) de la Conduite et de la Sécurité (ECSR). Posséder les permis C, CE et D

Durée
Formation composée de 245 heures de formation en centre et 35 heures de stage en entreprise. Soit un total de 280 heures

Formateurs
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement. Attestation de stage individuelle

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos, des exercices, des études de cas. Questions / réponses. Alternance d'apports théoriques et partage d'expériences des stagiaires et du formateur. Mise en situation dans des véhicules adaptés. Exercice en atelier de travaux sur des thèmes sélectionnés

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
– Évaluations en cours de formation, puis épreuves de certification organisées conformément au référentiel d'évaluation du titre : mise en situation professionnelle, dossier professionnel, entretien technique et/ou entretien final selon le titre.
– Délivrance d'une attestation de fin de formation.
– Délivrance d'un Certificat Complémentaire de Spécialisation en cas de réussite aux épreuves de l'examen.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info